



AVIS PUBLIC

REPORT DE LA DATE DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité Régionale de Comté du Granit

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, que la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires prévue le 11 juin 2020 **est reportée à une date ultérieure**, soit au minimum 15 jours après la fin de l'état d'urgence sanitaire, et ce, tel que prescrit par l'arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 avril 2020.

Donné à Lac-Mégantic, ce 19 mai 2020.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière